



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 03/2020  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 26'000.-- TTC pour l'achat d'un  
véhicule électrique pour le service des bâtiments et déchetterie

Délégué municipal  
*M. Christian Dugon*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Comme exposé dans le préavis 19/2019, nous avons constaté que l'un des collaborateurs du service des bâtiments réalise l'ensemble de ses trajets professionnels avec son véhicule privé, faute de disponibilité des autres véhicules. En effet, le travail de conciergerie étant lié à plusieurs bâtiments le déplacement journalier entre ces derniers est nécessaire, sans oublier le transport du matériel. Ce constat, auquel s'ajoute également la demande du collaborateur de ne plus avoir à utiliser son véhicule privé, a mené la Municipalité à étudier la possibilité d'acquérir un véhicule supplémentaire.

Lors du Conseil du 2 décembre dernier, durant lequel le préavis susmentionné a été traité, il est ressorti du débat une nette volonté de se tourner vers des véhicules électriques. Fort des arguments soulevés dans la discussion, le Conseil a décidé d'amender le préavis 19/2019 refusant ainsi l'achat du véhicule souhaité pour le service des bâtiments et déchetterie et encourageant, par la même, la Municipalité à déposer un nouveau préavis concernant l'acquisition d'un véhicule électrique.

C'est donc à cette tâche que la Municipalité s'est attelée, afin de vous présenter le présent préavis.

Cependant, lors de nos recherches, nous avons très vite été confrontés à une grande incertitude sur le marché des véhicules électriques. En effet, les divers fournisseurs que nous avons approchés nous ont tous confirmé que des modifications des normes sur certains véhicules utilitaires électriques auront lieu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et que la production de ces derniers pourrait temporairement être suspendue. Dès lors, un temps de battement entre les « anciens » modèles et les nouveaux est à prévoir.

En date du 13 décembre dernier, l'un des fournisseurs approchés nous a confirmé que le Kangoo ZE continuerait d'être fabriqué en 2020, raison pour laquelle la Municipalité a arrêté son choix sur ce modèle.

## 2. Descriptif et coûts

Compte tenu de ce qui précède, et après identification des besoins, le choix de la Municipalité s'est porté sur un véhicule Renault Kangoo ZE permettant principalement le transport de matériel de conciergerie. A noter que les coûts ci-dessous ne tiennent pas compte de la location mensuelle de la batterie (CHF 85.-- / mois), qui seront portés au compte de fonctionnement.

Renault Kangoo Z.E. Business Z.E. Medium 33 R60	CHF 33'118.--
Pack Pro + Prix Promo	CHF 539.--
Rabais flotte	CHF - 8'078.--
Prime Pro + Bonus + Wallbox offerte 3.7 kw	CHF - 3'770.--
Supplément pour borne 11 kw	CHF 850.--
Forfait livraison	CHF 350.--
<b>Sous-total</b>	<b>CHF 23'009.--</b>
Ecussons	CHF 300.--
Divers et imprévus	CHF 2'691.--
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 26'000.--</b>

### 3. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 2'743.-- TTC.

### 4. Conclusion

Afin de permettre au service des bâtiments et déchetterie, ainsi qu'aux autorités communales de pouvoir continuer à offrir un service de qualité à la population, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 03/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 26'000.-- TTC pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service des bâtiments et déchetterie
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Où les conclusions des deux commissions précitées
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 03/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 26'000.- - TTC pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service des bâtiments et déchetterie
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir ces objets sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 janvier 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schwelzer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz